



UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS

Le Consommateur du 95

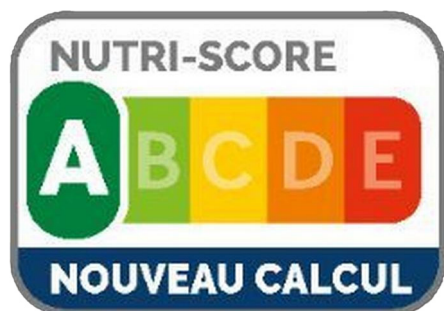
N° 177 - 1 €
2^e Trimestre 2025
ISSN 0292-1146

Association locale UFC Que-Choisir
de la Vallée de Montmorency

Page 3. SNCF et... bicyclettes

Enfin un nouveau Nutri-Score avec un nouveau logo. Mais...

édito



Logo
du nouveau
Nutri-Score
officialisé par décret du 14 mars 2025.

Crédits Photo :
Santé publique
France.

Afin que l'on ne confonde pas les logos, ancien et nouveau Nutri-Score, logos qui se ressemblent beaucoup, le nouveau logo comporte l'encadré :

« Nouveau calcul »

SOMMAIRE

■ Éditorial

Enfin un nouveau Nutri-Score. Mais...

■ Informations, prises de position

- Lutte contre les déserts médicaux.
Lettre aux députés.
- SNCF et... bicyclettes.
- Aidez-nous à vous aider !
- Composition du CA de l'association
UFC Que-Choisir Vallée de Montmorency
- Litige « Mauboussin ».

Chers lecteurs,
nos anciens bulletins sont consultables sur notre site
Internet <https://www.ufc-ul.org>
à la rubrique « Nos bulletins »

Le nouvel algorithme de calcul du Nutri-Score a été élaboré définitivement en 2023. Ce nouvel algorithme prend mieux en compte les recommandations alimentaires et, en particulier, les produits encore trop sucrés ou trop salés vont voir leur note dégradée... tandis que d'autres, comme certaines huiles riches en « bonne » graisse, verront leur note améliorée.

Cela n'a pas été sans mal !!!

Notre Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Annie Genevard, s'est toujours opposée publiquement à ce nouveau Nutri-Score... satisfaisant ainsi les lobbies des sociétés agroalimentaires impactées (article France-Info du 15 mars 2025).

Contrairement à d'autres pays européens, le gouvernement français a attendu une bonne année avant de signer le décret de la mise en place de ce nouvel outil (source : sante.gouv.fr, communiqué du 14 mars 2025). Malheureusement, à ce jour, ce n'est aucunement une obligation pour les industriels de l'afficher. Les lobbies ont bien fait leur boulot !!! Danone, par exemple, a déjà annoncé ne plus afficher le Nutri-Score sur ses produits « déclassés » par le nouvel algorithme (Actimel, ...). (Article France info 4/9/2024).

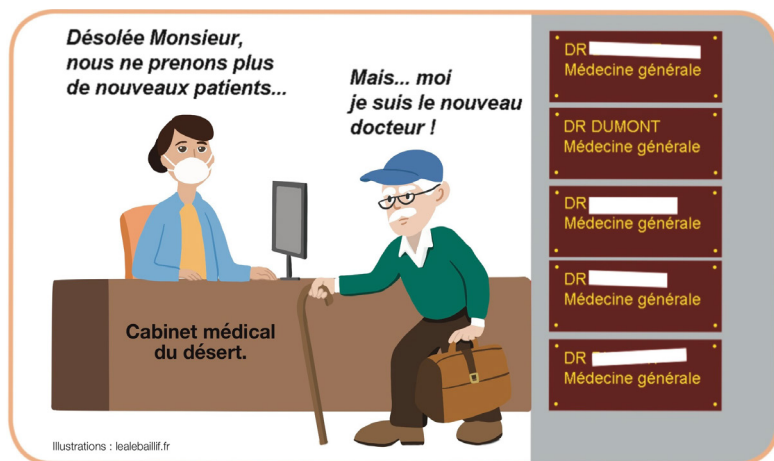
Les sociétés ont deux ans pour mettre en place ce nouveau Nutri-Score... si elles le souhaitent !!!

Ce n'est pas gagné ! Et il est préférable de choisir un produit avec une note faible plutôt qu'un produit sans étiquette Nutri-Score : au moins vous savez à quoi vous en tenir et choisir en connaissance de cause. **Ne rien afficher, c'est qu'il y a quelque chose à cacher !**

Et ce n'est pas parce qu'un produit n'est pas bien classé qu'il n'est pas bon : certains produits du terroir sont délicieux, il ne faut juste pas en abuser pour préserver notre santé !!! ■

Pascal RISSEY

Lutter contre les « déserts médicaux »



Dans notre bulletin n°174 du 3e trimestre 2024 nous dénonçons l'installation progressive des déserts médicaux dans le département du 95 (nous avons illustré notre propos avec un agrandissement du dessin ci-contre de lealebaillif.fr).

En mars dernier, nous avons saisi l'opportunité de la discussion, le 2 avril, à la Chambre des Députés, d'un article sur une proposition de loi transpartisane visant à réguler l'installation des médecins sur le territoire national. A cet effet, le Président de notre association locale UFC Que-Choisir Vallée de Montmorency a adressé une lettre aux Députés du territoire couvert par l'association locale (exemple ci-dessous).

Madame la Députée,

Une proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux va être discutée le 1er avril à l'Assemblée nationale. Cette proposition reprend notamment une demande historique de l'UFC-Que Choisir (et soutenue par nombre d'ONG et d'autorités), à savoir un conventionnement territorial des médecins ne permettant pas, sauf exception, à des médecins libéraux de s'installer dans des territoires relativement surdotés.

Alors que les seules politiques incitatives à l'installation ont fait la preuve de leur échec, la régulation de l'installation, qui existe avec efficacité en France pour nombre d'autres professionnels de santé, a également fait ses preuves à l'étranger pour les médecins comme le souligne un rapport de 2021 de la DREES qui souligne le bilan positif des exemples internationaux.

Nous soutenons donc sans réserve cette mesure, qui sera un puissant levier pour réduire les inégalités territoriales d'accès à la médecine sur le territoire national.

L'étendue des déserts médicaux et les difficultés pour se soigner sur notre territoire imposent d'adopter sans plus tarder les mesures permettant de rétablir aussi bien dans le Val d'Oise que dans notre pays un égal accès à un médecin pour l'ensemble des citoyens.

L'UFC-Que Choisir de la Vallée de Montmorency vous appelle donc à voter pour un conventionnement territorial sur l'installation des médecins, et plus largement l'ensemble des mesures de la proposition de loi d'initiative transpartisane visant à lutter contre les déserts médicaux.

.Comptant sur votre voix pour permettre une avancée historique pour les usagers du système de santé, veuillez agréer, Madame la Députée, mes salutations distinguées.

Pascal Rissey
Président
UFC Que Choisir Vallée de Montmorency

L'article adopté par les Députés (155 voix pour et 85 contre) le 2 avril 2025, régulerait, dans la Loi qui devrait être débattue en mai 2025, l'installation des médecins libéraux ou salariés. Avant leur installation, ces derniers auraient l'obligation de solliciter l'aval de l'agence régionale de santé (ARS). Le droit d'installation leur serait octroyé dans les zones déficitaires en médecins. Dans les autres zones, le médecin ne pourrait s'installer que lorsqu'un de ses confrères s'en va.
Attendons donc le vote de cette Loi !

SNCF et... bicyclettes !

Depuis quelques années la SNCF offre des facilités à ses voyageurs qui souhaitent emporter un vélo ou une trottinette. Il faut se garder, cependant, de s'écarter un tant soit peu des règles en vigueur.

C'est ainsi qu'il est strictement interdit d'utiliser son engin pour circuler sur les quais. Cette règle, bien connue de M.K. et qu'il respecte scrupuleusement, lui a cependant valu d'être verbalisé dans les circonstances suivantes : après être descendu du train avec son vélo, de-

vant récupérer un objet dans un sac, ce pour quoi il avait besoin de ses deux mains, il n'a d'autre solution, pour maintenir debout son bicycle, que de le mettre entre ses jambes. Mal lui en a pris ! Il est interpellé par un contrôleur qui lui annonce qu'il a enfreint la réglementation relative à la circulation sur les quais. Et une contravention de 150€ lui est alors infligée.

Sur nos conseils M.K. saisit le médiateur de la SNCF sans aucune garantie quant au résultat de la démarche.

Selon nos échos, des contrôleurs de notre entreprise nationale se montreraient de moins en moins enclins à faire preuve de souplesse et de compréhension et il semblerait qu'il en soit de même pour le médiateur.

Alors, tous ceux qui voyagent avec un vélo, une trottinette ou tout autre engin de déplacement, devront surtout le tenir à la main et s'abstenir de donner à penser qu'ils pourraient avoir l'idée saugrenue de l'utiliser sur un quai de gare. ■

Thierry DU BLED

Aidez-nous à vous aider !

Nous souhaitons lancer régulièrement des enquêtes ponctuelles locales sur des sujets simples. Mais pour cela nous avons besoin de vous ! Un exemple d'enquêtes locales : Noter le prix d'une baguette traditionnelle dans votre boulangerie habituelle. Nos enquêtes ne devraient pas vous prendre beaucoup de temps et pourraient se faire lors de vos actes de consommation habituels. Ce devrait être peu pour vous... mais beaucoup pour nous tous !

Comment y participer ? C'est (toujours) simple !

Il faut être adhérent et à jour de son adhésion, avoir une adresse courriel valide, un numéro de téléphone, et éventuellement un smartphone pour prendre (discrètement) une photo. **De plus, il ne faut surtout pas communiquer aux commerçants que l'on fait une enquête !**

Avant chaque enquête, vous recevrez un courriel vous demandant si vous souhaitez y participer (vous n'aurez que la période de l'enquête et son thème, mais pas la question précise). Au début de la période d'enquête, pour les personnes qui veulent y participer, vous recevrez un courriel avec la question et les modalités de réponse (les réponses se feront toujours par courriel). Si vous le demandez, et seulement dans ce cas, votre nom sera cité comme enquêteur dans l'article qui sera publié dans notre bulletin « Le Consommateur du 95 ».

Vous voulez être membre de notre panel d'enquêtrices et d'enquêteurs ? c'est simple ! Envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : contact@montmorency.ufcquechoisir.fr avec comme sujet « Panel enquête » en nous précisant votre nom, votre prénom, l'adresse courriel pour vous joindre pour les enquêtes, votre numéro de téléphone (mobile), et un petit mot pour dire que vous êtes volontaire !

Plus nous serons nombreux, plus les résultats de nos enquêtes auront de la valeur... et pourront faire bouger les choses !

REJOIGNEZ-NOUS !

Conseil d'Administration de l'UFC Vallée de Montmorency...

...faisant suite à son Assemblée Générale du 19 mars 2025.

Président : Pascal Rissey

Trésorière : Jacqueline Dargnat

Secrétaire : Carmen Haddak

Secrétaire adjoint : Thierry Du Bled

Responsable communication Web et Bulletin : Raymond Cima

Administrateur : Jean-Louis Pruvost

Litige « MAUBOUSSIN »

Effectuer ses achats auprès d'enseignes prestigieuses ne garantit pas nécessairement un parcours sans obstacle. C'est en toute confiance que M.P. passe commande en ligne sur le site de la maison MAUBOUSSIN d'une bague « Etoilement divine » destinée à son épouse, pour la somme de 894€.

La livraison s'effectue le 30/01. Mme P., constatant que la taille ne lui correspond pas, tente, à diverses reprises, de joindre l'entreprise par téléphone. N'y parvenant pas, elle lui adresse un mail qui reste sans réponse.

M.P. se résout alors à exercer son droit de rétractation par un courrier du 6/02.

N'obtenant aucune réponse, il effectue un signalement auprès de SIGNAL CONSO qui, le 24/02, lui adresse le message suivant : « Malgré nos relances l'entreprise n'a pas souhaité lire votre signalement. »

C'est le même jour, cependant, que MAUBOUSSIN accuse réception du courrier de rétractation et fournit les instructions pour la réexpédition de la bague, ce qui est fait aussitôt.

Le 27/02 MAUBOUSSIN annonce par courrier à M.P. qu'il dispose d'un avoir de 894€. Dans sa réponse du même jour M.P. fait savoir qu'ayant exercé son droit de rétractation et n'ayant aucunement sollicité un échange, il n'entend pas se contenter d'un avoir et exige un remboursement.

Ne voyant rien venir notre association locale est sollicitée.

Un courrier de notre part du 14/03 viendra à bout de la résistance de MAUBOUSSIN qui procédera peu après au remboursement attendu. ■

Thierry DU BLED

Nos permanences litiges

Loi N° 90-1259 du 31/12/90 publiée au J.O. le 5/1/91.

Cette Loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques traite dans son article 26 des consultations données par les associations de consommateurs.

Il en ressort que les conseils à caractère juridique doivent être exclusivement limités aux adhérents.

LE CONSOMMATEUR DU 95 est édité par l'UFC-QUE-CHOISIR

de la Vallée de Montmorency
Association régie par la loi de 1901
Centre Culturel du Forum
95210 SAINT GRATIEN

Contacts

contact@montmorency.ufcquechoisir.fr

Site Internet : <https://www.ufc-ul.org>

Téléphone 07.71.71.09.73

Direction : M. RISSEY
Rédaction : M. CIMA
Trésorerie : Mme DARGNAT
Secrétariat : Mme HADDAK
Responsable litiges : M. DU BLED

Litiges et enquêtes :

Mme FAUBLADIER
Mme GANNE
Mme MAZER
M. DELVAL
M. DUFRESNE
M. PRUVOST

Dépôt légal à parution. Numéro tiré à 1000 exemplaires par nos soins.

Abonnement un an (4 numéros) : 4 €

Gratuit pour les adhérents à jour de cotisation.

Permanences

Hors vacances scolaires.

- à Saint Gratien les jeudis à 19h, au Centre Culturel du Forum (Place François Truffaut 95210).
- à Ezanville, le 1er mercredi de chaque mois, sur rendez-vous téléphonique au 07.71.71.09.73

Bulletin de contact

Adressez votre chèque à l'ordre de l'UFC au Centre Culturel du Forum 95210 ST GRATIEN

☐ Adhésion réadhésion à l'UFC Vallée de Montmorency

Adhésion, première année : 30€ ; réadhésion 1 an : 25€

NOM.....

ADRESSE Postale.....

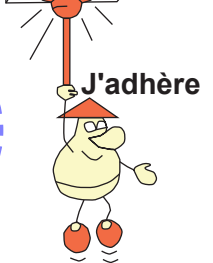
ADRESSE Courriel.....

TÉLÉPHONE.....

Année de naissance.....

date.....

signature



☐ Don :.....

RGPD : En tant qu'adhérent signataire de ce bulletin, j'autorise que les données que j'ai saisies sur ce bulletin de contact soient stockées électroniquement, traitées et utilisées dans le seul but de maintenir le contact entre l'UFC et moi-même, pendant toute la durée de mon adhésion à l'association UFC Vallée de Montmorency, augmentée d'une durée de 3 ans. Je peux obtenir leur effacement sur simple demande.